

**CONSEIL SCIENTIFIQUE PLÉNIER**  
**Lundi 19 mars 2012**  
**RELEVÉ DE DÉCISIONS et d'INFORMATIONS**

**Décision 1 : Direction des PUM**

*Le Conseil Scientifique réuni en formation plénière le 12 mars 2012 a auditionné Virginie Czerniak, administratrice provisoire des PUM, qui a présenté l'état des PUM et développé son projet pour les PUM (cf document joint).*

*Cet état des lieux a suscité un courrier rectificatif de Sophie Dulucq et Dominique Rouaix qui avaient précédemment assuré la direction des PUM (cf document joint). Le Conseil Scientifique tient à saluer le travail qu'elles avaient accompli dans des conditions difficiles et rappelle qu'elles avaient présenté devant le Conseil Scientifique leur bilan et alerté à cette occasion l'Établissement sur la nécessité de renforcer le soutien des PUM pour leur permettre de poursuivre leur mission.*

Le Conseil Scientifique propose au Président d'UT2 et au Conseil d'Administration de nommer Virginie Czerniak à la direction des PUM et souhaite qu'au moins un poste de BIATOSS soit affecté à ce service pour amplifier et généraliser le passage au numérique des revues. En effet es PUM ne disposent pas actuellement des compétences professionnelles suffisantes pur assurer ce passage. Par ailleurs, il recommande de réviser à la hausse la décharge de service mise à disposition de la directrice des PUM de manière à ce qu'elle puisse assumer l'ensemble des tâches et responsabilités liées à sa fonction. Enfin, il relaie la demande formulée par Virginie Czerniak d'être associée aux discussions qui pourraient concerner le devenir des PUM dans le cadre de la restructuration du PRES et de son évolution vers une Université de Toulouse. Le Conseil Scientifique souhaite qu'un bilan de l'activité des PUM soit présenté chaque année au Conseil Scientifique.

**Résultat du vote : Avis favorable à la majorité des présent-e-s et représenté-e-s (1 abstention et 24 votes pour)**

**Vice-Présidence**  
DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

**Décision 2 : Motion**

Le Conseil Scientifique propose de mettre au vote la motion du Congrès des conseils centraux de l'Université de Toulouse 2 – Le Mirail du 13 mars 2012

Le congrès de l'Université de Toulouse-Le Mirail refuse tout calendrier précipité d'un éventuel vote de la convention entre le PRES « Université de Toulouse » et l'Etat sur le projet Toulouse-UNITL. Avant toute signature, la convention et le projet doivent faire l'objet d'une large consultation des personnels, des étudiants et des instances représentatives des universités. Ils devront également être soumis au vote préalable du conseil d'administration de l'Université. Ce processus pourra prendre plusieurs mois : participation et démocratie doivent retrouver toute leur place.

**Motion adoptée à la majorité des présent-e-s et représenté-e-s (2 abstentions, 23 votes pour)**

TELEPHONE : 05 61 50 48 05  
TELECOPIE : 05 61 50 49 30

INTERNATIONAL  
TEL : +33 5 61 50 48 05  
FAX : +33 5 61 50 49 30

5, ALLÉES ANTONIO-MACHADO  
F - 31058 TOULOUSE CEDEX 9

INTERNET : [www.univ-tlse2.fr](http://www.univ-tlse2.fr)

**Décision 3 : Avis sur les projets en rapport avec le développement de l'activité scientifique dans les COM**

Le Conseil Scientifique réuni en séance plénière le 19 mars a bien pris connaissances des COM et en particulier de ce qui y a trait à la recherche.

Il remarque que chacune des composantes a formulé des projets spécifiques qui entrent en résonance avec certains des axes et perspectives votées par le CS dans le schéma pluri annuel de développement de l'activité scientifique :

- pérennisation de la plateforme « Maison Intelligente » développée par l'**IUT de Blagnac** qui fédère les Enseignants chercheurs de l'IUT, contribue au développement de coopérations au sein d'UT2 entre les SHS et les Sciences technologiques, renforce l'identité et la visibilité de l'IUT et participe pleinement du développement de la logique de plateforme que le Conseil Scientifique a souhaité. Le CS répond favorablement à la demande d'intégrer de manière pérenne un représentant de l'IUT à la Conférence de la Recherche.

- inscription dans le COM de l'**IUT de Figeac** du développement d'une plateforme qui permettra d'identifier sur le site une expertise scientifique de qualité en relation avec les acteurs économiques et intégrant les thématiques définies par les Enseignants-Chercheurs (usinage des métaux durs, mécatronique et pour les SHS organisations non orientées vers le profit). Le CS veillera à mettre en place les conventionnements nécessaires avec les laboratoires d'appartenance des EC et souhaite que l'Établissement réfléchisse à des modalités adaptées de renforcement de l'ingénierie d'accompagnement à la recherche pour un site éloigné physiquement des services susceptibles de le faire.

- perspective développée par l'**PESAV** de rendre plus visible, avec le concours du LARA, la spécificité des recherches menées dans les pratiques de création audiovisuelle et leur production, participant ainsi au développement d'un axe transversal original qui peut spécifier l'Établissement autour du rapport recherche /création, en collaboration avec le CIAM et la Fabrique culturelle, axe actuellement en émergence.

- perspective développée par l'**IPEAT** de fédérer mieux les recherches sur l'aire américaine ce, en relation avec l'IDA, afin de rendre plus visible la contribution scientifique de notre Établissement à la connaissance de cette aire. La proposition d'aller vers une structuration de type « axe transversal » lui semble pouvoir être retenue et répondre à la nécessité de ne pas déstructurer les Unités de Recherche existantes tout en rendant possibles les échanges transversaux sur des thématiques ou ici des terrains partagés en ouvrant des « espaces » de coopération. Il approuve la proposition formulée par l'IPEAT d'activer son Conseil Scientifique.

- volonté de l'**IUFM** de développer des projets de recherche inter et pluri disciplinaires ayant trait à la formation des enseignants qui contribuera à spécifier et visibiliser régionalement et nationalement le pôle d'expertise pédagogique et didactique que constitue l'école interne.

**Vice-Présidence**  
DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

TELEPHONE : 05 61 50 48 05  
TELECOPIE : 05 61 50 49 30

INTERNATIONAL  
TEL : +33 5 61 50 48 05  
FAX : +33 5 61 50 49 30

5, ALLEES ANTONIO-MACHADO  
F - 31058 TOULOUSE CEDEX 9

INTERNET : [www.univ-tlse2.fr](http://www.univ-tlse2.fr)



- intérêt manifesté par l'UFR HAA au projet de matériauthèque-colorithèque qui doit permettre d'asseoir le développement des arts plastiques/arts appliqués à Montauban et qui présente toutes les caractéristiques des plateformes que le Conseil Scientifique a souhaité développer. À ce titre il conviendra d'examiner avec ses promotrices, comment ce projet peut être soutenu et accompagné dans sa mise en œuvre.

- souhait de l'UFR LLCE de devenir une « agora scientifique » par la promotion de journées thématiques, de journées phares et par l'organisation de journées inter laboratoires permettant aux Enseignants-Chercheurs de cet UFR répartis entre plusieurs Unités de Recherche de prendre connaissance de leur travaux respectifs.

- souhait de l'UFR **Lettres, Philosophie, Musique** de renforcer l'internationalisation de ses échanges et coopérations avec les Universités étrangères reconnues dans ses champs de spécialités et en particulier de s'appuyer sur les professeurs invités pour accroître l'initiation à la recherche. Cette volonté fait écho au souhait qu'avait manifesté le Conseil Scientifique d'une meilleure coopération entre les composantes, les Écoles Doctorales et les Unités de Recherche à propos des professeurs invités afin de mieux faire profiter la communauté scientifique des compétences de ces collègues. Il est également sensible au souhait de l'UFR de renforcer son engagement en faveur des colloques, journées d'études et jurys de thèse, mais sur la base d'une clarification des règles de répartition, en particulier en matière de contribution financière, entre les différents protagonistes concernés (Départements, Unités de recherche, UFR, Conseil Scientifique), rejoignant ainsi une préoccupation du Conseil Scientifique qui a constaté récemment une grande hétérogénéité des pratiques pouvant déboucher sur des inégalités de traitement. Il appartiendra au prochain CS d'engager la discussion à ce sujet.

- volonté de l'UFR de **psychologie** de mettre au cœur de son développement le projet de Centre Universitaire de Consultation Psychologique que le Conseil Scientifique identifie comme une plateforme susceptible de visibiliser les compétences et l'expertise scientifique de l'UFR dans le cadre de la mise en place d'un service au public. Volonté également de l'UFR de faire de son centre de ressources un lieu de conservation et de mise à disposition de corpus spécifiques (test de psychologie), corpus qui participent au patrimoine scientifique de l'Établissement. À ce titre, il conviendra d'examiner avec l'UFR et les services compétents comment ces corpus peuvent être intégrés à la numérisation des corpus scientifiques sur laquelle le Conseil Scientifique a engagé une première réflexion et démarche exploratoire.

- conviction formulée par l'UFR **SES** que la diversité des savoirs qu'elle regroupe est une chance et que cette pluridisciplinarité doit être considérée par elle comme un atout dans sa capacité à développer de nouvelles formations plus adaptées aux évolutions de la société.

Il appartiendra au prochain Conseil Scientifique d'examiner avec les composantes comment accompagner leurs efforts. Ce Conseil Scientifique attire l'attention du Conseil d'Administration sur le fait que le développement légitime de projets concernant la recherche par les composantes appellera, tout particulièrement sur les sites éloignés géographiquement du site du Mirail qui ne peuvent bénéficier facilement du soutien et de l'expertise des services mutualisés de la DAR, leur accompagnement par des moyens en personnels BIATOSS adaptés. Cela conduira à rechercher des arbitrages équilibrés avec d'autres besoins liés d'une part au renforcement de la DAR, et d'autre part à l'appui aux Unités de Recherche. Il souhaite pour sa part que ces arbitrages soient

**Vice-Présidence**  
DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

TELEPHONE : 05 61 50 48 05  
TELECOPIE : 05 61 50 49 30

INTERNATIONAL  
TEL : +33 5 61 50 48 05  
FAX : +33 5 61 50 49 30

5, ALLEES ANTONIO-MACHADO  
F - 31058 TOULOUSE CEDEX 9

INTERNET : [www.univ-tlse2.fr](http://www.univ-tlse2.fr)

précédés d'une discussion large et ouverte entre l'ensemble des protagonistes afin de parvenir à la définition de critères d'allocation des moyens partagés et compréhensibles par tous.

**Résultat du vote : Avis favorable à la majorité des présent-e-s et représenté-e-s (7 abstentions, 2 votes contre et 15 votes pour)**

#### **Décision 4 : Aide à la Mobilité Internationale des Doctorants (AMDI 2012)**

La Vice-présidente rappelle les objectifs du dispositif AMID.

- favoriser la participation des doctorant-e-s sous forme de communication à un congrès ou à un colloque international à l'étranger.

- soutenir les doctorants dont la thèse porte sur un terrain à l'étranger – exploration et organisation des conditions d'accès au terrain, à des corpus de données, prise de contact avec un laboratoire ou chercheur étranger afin d'envisager des modalités de coopération...-. Le Conseil Scientifique attire l'attention sur le fait que le dispositif AMID ne peut pas servir à financer le travail « courant » de thèse (campagne d'enquête par exemple) qui relève de la responsabilité de l'Unité. Il ne peut pas non plus être mobilisé pour financer un voyage vers le pays d'origine. Le Conseil Scientifique sera attentif à ce que ces déplacements à l'étranger soient vraiment l'occasion pour le doctorant-e- de nouer des liens avec une équipe de recherche, qualifiée sur la thématique de la thèse, afin de renforcer les collaborations interuniversitaires internationales ou de préparer, ultérieurement, un séjour postdoctoral. Le dispositif AMID est avant tout un dispositif d'incitation à l'internationalisation du doctorat.

Les étudiants éligibles doivent être en cours d'études doctorales, inscrits à l'Université de Toulouse 2 Le Mirail et rattachés à une équipe de recherche reconnue par l'UTM.

**Vice-Présidence**  
DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil Scientifique participe à hauteur de la contribution du laboratoire. Il a été demandé au candidat-e de chiffrer le coût total de la mission de manière vraisemblable et juste, indépendamment du montant de la contribution de son laboratoire.

Le Conseil Scientifique avait décidé qu'une seule campagne AMID serait mise en place à partir de l'année civile 2010. Le départ en mission devra être effectif avant le 31 décembre 2012. Les doctorants dont la mission sera financée doivent fournir impérativement leur carte d'étudiant au moment du départ.

Quarante-six dossiers ont été déposés auprès du Conseil Scientifique et ont fait l'objet d'un examen attentif. Plusieurs critères ont été mobilisés :

- les dossiers des doctorants qui avaient déjà bénéficié d'une AMID n'ont pas été retenus, en raison du trop grand nombre de dossiers à subventionner ;
- les dossiers déposés par des doctorants inscrits en 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année n'ont pas été considérés comme étant prioritaires ;
- le Conseil Scientifique a concentré son attention sur les dossiers déposés par des doctorants inscrits en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année. Il a souhaité limiter le montant de sa contribution à 1 500 euros.

TELEPHONE : 05 61 50 48 05  
TELECOPIE : 05 61 50 49 30

INTERNATIONAL  
TEL : +33 5 61 50 48 05  
FAX : +33 5 61 50 49 30

5, ALLEES ANTONIO-MACHADO  
F - 31058 TOULOUSE CEDEX 9

INTERNET : [www.univ-tlse2.fr](http://www.univ-tlse2.fr)

Il attire à nouveau l'attention des Directeurs d'Unité sur la nécessité qu'ils hiérarchisent les demandes émanant de leur laboratoire quand celles-ci sont nombreuses. Il rappelle

également que le dispositif AMID ne peut être mobilisé pour financer d'abord le travail de terrain quand celui-ci est éloigné car le niveau de son abondement ne permettra pas de faire face aux besoins. D'autres sources de financement doivent donc être recherchées.

Au final, 37 dossiers ont été retenus et soumis à l'approbation du Conseil Scientifique :

Nom Prénom	Laboratoire(s)	Lieu de la mission	Avis du CS
<b>BEAUSSART Grégory</b>	LISST- CAS	JAPON	1 200 €
<b>BOBIN Marine</b>	LISST- CAS	ETATS-UNIS	400 €
<b>BRUGEAT Céline</b>	TRACES	ETATS-UNIS	1 000 €
<b>BURDIN Camille</b>	LISST-CAS	ESPAGNE	400 €
<b>DUDOIGNON Carole</b>	TRACES	CHILI	2 200 €
<b>FEUILLERAC Martin</b>	LLA-Créatis	ETATS-UNIS	425 €
<b>FIASSON Arnaud</b>	CAS	ROYAUME-UNI / ECOSSE	650 €
<b>LACABANNE Marie</b>	CLLE-LTC	ETATS-UNIS	1 500 €
<b>SCAPIN Mathieu</b>	PLH-CRATA	ITALIE	800 €
<b>SIX Guillaume</b>	LISST-Cieu	BRESIL et GUYANE	1 005 €
<b>VACQUIÉ Laure</b>	GEODE	ETATS-UNIS	560 €
<b>AIGBA Sewanou</b>	PDPS	MAURITANIE	1 533 €
<b>ALCADE Damien</b>	CAS	ÉTATS-UNIS (Californie)	1 000 €
<b>CAUBLLOT Morgane</b>	OCTOGONE	QUEBEC	700 €
<b>DUFFAU Marine</b>	LLA-Créatis	CANADA	600 €

**Vice-Présidence**  
DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

TELEPHONE : 05 61 50 48 05  
TELECOPIE : 05 61 50 49 30

INTERNATIONAL  
TEL : +33 5 61 50 48 05  
FAX : +33 5 61 50 49 30

5, ALLEES ANTONIO-MACHADO  
F - 31058 TOULOUSE CEDEX 9

INTERNET : [www.univ-tlse2.fr](http://www.univ-tlse2.fr)

Nom - Prénom	Laboratoire(s)	Lieu de la mission	Avis du CS
GAUDIN Cyrille	EFTS	ETATS-UNIS	300 €
GUILLON Quentin	OCTOGONE	SUISSE	517,50 €
JOURET Quentin	LLA-Créatis	ROUMANIE	150 €
		ROYAUME-UNI	200 €
MARIN Vincent	FRAMESPA	ESPAGNE	235 €
MARTIN Caroline	CLLE- LTC	AUSTRALIE	2 023 €
NGIYE Erasme	DYNAMIQUES RURALES	BURUNDI	500 €
PONCET Marlène	PDPS	HOLLANDE	775 €
SENMARTIN Emilie	FRAMESPA	MEXIQUE	1 500 €
SOUGUE Edmond	LISST-CIEU	MALI et BURKINA FASO	1 200 €
AGACINSKI Daniel	ERRAPHIS	ETATS UNIS	150 €
AHMAD Manzoor	IRIT	SUISSE	365 €
BEDARD- GOULET Sara	LLA-Créatis	PORTUGAL ET ESTONIE	290 €
BESSOU Anne- Line	LLA-Créatis	ESTONIE	230 €

**Vice-Présidence**  
DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

TELEPHONE : 05 61 50 48 05  
TELECOPIE : 05 61 50 49 30

INTERNATIONAL  
TEL : +33 5 61 50 48 05  
FAX : +33 5 61 50 49 30

5, ALLEES ANTONIO-MACHADO  
F - 31058 TOULOUSE CEDEX 9

INTERNET : www.univ-tlse2.fr

Nom - Prénom	Laboratoire(s)	Lieu de la mission	Avis du CS
DAILLY Isabelle	EFTS	GRANDE-BRETAGNE	300 €
GARNIER Marie	CAS	SUEDE	475 €
JAMMES Sarah	LLA-Créatis	ESPAGNE	400 €
NUNEZ Javier	EFTS	CHILI	1 260 €
SACRISTIE Fabien	FRAMESPA	ALGERIE	450 €
DIAZ Jeronimo	LISST Cieu	CHILI	550 €
VAQUERO-NOURRISSON Elodie	LLA	ESPAGNE	400 €
SANDOVA FIGUEROA Carmen	LISST Cers	MEXIQUE	475 €

**Résultat du vote : Avis favorable à la majorité des présent-e-s et représenté-e-s  
(1 abstention et 21 votes pour)**

**Vice-Présidence**  
DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Marie-Christine JAILLET



Vice-présidente du Conseil Scientifique

TELEPHONE : 05 61 50 48 05  
TELECOPIE : 05 61 50 49 30

INTERNATIONAL  
TEL : +33 5 61 50 48 05  
FAX : +33 5 61 50 49 30

5, ALLEES ANTONIO-MACHADO  
F - 31058 TOULOUSE CEDEX 9

INTERNET : [www.univ-tlse2.fr](http://www.univ-tlse2.fr)